

Date de publication : 16 mars 2024

Accusé de réception en préfecture  
069-216902387-20240201-DE240201GES0208-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2024  
Date de réception préfecture : 27/02/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-02-08

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

(dont 3 pouvoirs)

**Objet : Avenant marché tranche 4 Pôle Sportif**

- **L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 1er février, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 26 janvier 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, WITHERS Patrick est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, DALBEPIERRE Michael, AGGOUN Jean-Claude, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VERICEL Pauline

**Absents excusés :**

FLAMENT Julien, pouvoir donné à WITHERS Patrick

VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine

MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel

**Absents :**

LAPLACE Sébastien

ROY Jean Sébastien

Lors du conseil municipal du 7 décembre 2023, un des avenants approuvés concernait la requalification des espaces verts des abords du stade Thomas Granjon :

- *l'avenant n°1 à passer pour la tranche 4 pôle sportif avec Lot 1 : Aménagement paysager, maçonnerie paysagère / Entreprise LA CLÉ DES CHAMPS pour une montant de +10 440.00 € HT, portant le montant des travaux à 134 094.71 € HT*

Date de publication : *Mi mars 2024*

Accusé de réception en préfecture  
069-216902387-20240201-DE240201GES0208-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2024  
Date de réception préfecture : 27/02/2024

Sans modifier le montant du nouveau marché 134 097.71 € HT, 160 913.65 € TTC, il est proposé un nouvel avenant concernant : En plus 3 310 € HT, 3 972 € TTC Nouveaux travaux (Béton poreux 12cm, réglage parking, sable St Martin, mise à niveau des tabourets). En moins 3 310 € HT, 3 972 € TTC Travaux non réalisés ( goutteurs diamètre 16, pose programmeur, bande d'éveil et vigilance, pose de bande anti dérapant). **Avenant 2 : 0 TTC - Nouveau montant Lot 1 Aménagement paysager, maçonnerie paysagère / Entreprise LA CLÉ DES CHAMPS : 134 097.71 € HT, 160 913.65 € TTC**

**Le Conseil Municipal :**

*Après en avoir délibéré :*

**à l'unanimité, 23 voix pour, 2 abstentions et 0 contre**

- 1) **APPROUVE** au vu et conformément aux éléments présentés ci-dessus, l'avenant suivant :
  - l'avenant n°2 à passer pour la tranche 4 pôle sportif avec **Lot n°1 Aménagement paysager, maçonnerie paysagère / Entreprise LA CLÉ DES CHAMPS** pour une montant de 0 € HT, portant le montant des travaux à 134 097.71 € HT
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant
- 3) **DIT** que que les crédits seront prévus au budget
- 4) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 5) **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,**

**La/Le secrétaire de séance**



**Le Maire,**

